



Sommaire

Chers déclarants,

Nous sommes heureux de porter à votre connaissance de nouvelles évolutions majeures du portail qui étaient très attendues et qui vont vous permettre de faciliter toujours plus votre processus télédéclaratif !

Vous trouverez par exemple des informations sur deux nouvelles téléprocédures « EDI-OGA » et « EDI-PART », mais aussi des informations sur notre nouvelle offre d'archivage à valeur probatoire, ou encore les prochaines modalités de dépôt de la TVS dès janvier 2018 prochain ...

Bonne lecture à tous.

L'équipe du portail ASPOne.fr

Au sommaire

Nouveautés Portail ...

- **EDI-OGA**
- **EDI-PART**
- **Archivage à valeur probatoire**
- **Droits d'accès**
- **Evolutions du suivi**

En Bref ...

- **Point sur la TVS**
- **Calendrier N4DS / PAIEMENT**
- **Mises en production**

Nouveautés Portail ...

EDI-OGA

Cette nouvelle téléprocédure a pour objectif de permettre aux OG (organismes de gestion) de faciliter les échanges avec leurs adhérents/experts pour l'obtention des documents utiles et nécessaires dans le cadre des procédures « **EPS** » (Examen Périodique de Sincérité) et « **ECCV** » (Examen de Concordance, de Cohérence et de Vraisemblance) qui viennent s'ajouter à leurs missions.

Ces procédures étant désormais obligatoires pour les OG, l'association Edificas et le CSOEC (Conseil de l'ordre des experts-comptables) ont souhaité mettre en place cette nouvelle téléprocédure à laquelle les portails et les éditeurs ont souscrit dans leur grande majorité pour « faciliter » la gestion de ces nouvelles missions.

Une fois définis les redevables sur lesquels vont porter l'EPS ou l'ECCV, la cinématique des flux est la suivante :

- L'OG demande les écritures comptables à l'adhérent ou à son expert
- Ce dernier lui retourne le fichier des écritures comptables (FEC)
- L'OG analyse le FEC et demande éventuellement une ou plusieurs pièces comptables justificatives
- L'adhérent ou l'expert transmettent à l'OG les pièces demandées
- En parallèle, un système de questions/réponses avec information est mise en œuvre.
- Le tout en EDI, intégré directement dans les logiciels et portails qui ont décidé d'implémenter cette nouvelle téléprocédure.

Pour rappel, L'EPS étant réalisé concomitamment à l'ECCV, l'OGA dispose désormais de 9 mois à compter de la date de réception des déclarations de résultat pour réaliser l'ECCV et l'EPS.

Nous avons le plaisir de vous informer que votre portail ASPOne.fr ouvrira cette nouvelle téléprocédure dans sa version initiale :

- ⇒ le **15 novembre** en production en mode « test » ;
- ⇒ le **6 décembre** en production.

Les choix opérés par le portail ASPOne.fr :

- un forfait unique très abordable de **1,50€HT par dossier** (mission EPS pour un adhérent) pour l'OG quel que soit le nombre de pièces, leur volume, ou le nombre d'échanges avec l'adhérent ou l'expert ;
- La **gratuité pour l'adhérent ou l'expert** à cette téléprocédure. En effet, la mission reposant sur les OG, l'objectif a été de trouver un prix juste pour l'OG, mais de permettre également aux autres intervenants de participer activement, sans être bloqué par une quelconque notion tarifaire ;
- La **gratuité de l'inscription au portail** pour les acteurs de l'EDI-OGA non-inscrits sur le portail ainsi qu'une **procédure facilitée et automatisée d'adhésion** pour limiter le temps à passer sur ce processus.
- Un **système d'alertes par email** pour vous informer de la disponibilité d'un évènement relatif à EDI-OGA (demande de pièce, message d'information, retour, ...)

Pour toute information complémentaire, merci de nous contacter par mail à contact@asp-one.fr



De nouvelles obligations télédéclaratives sont prévues dès Janvier 2018 pour ces deux déclarations, qui seront désormais disponibles en EDI via une nouvelle téléprocédure « EDI-PART ».

Il est à noter que ces deux déclarations faisaient (et font) parties du périmètre « TD Bilatérale » (*la DAS2 peut également être transmise via la DSN ou la DADS-U*) qui est une téléprocédure/format mis en œuvre par l'Administration pour récupérer de façon dématérialisée ces déclarations, mais sans possibilité d'automatisation de l'envoi et du suivi du flux, chose rendue désormais possible avec EDI-PART.

L'IFU correspond au formulaire **2561 – Imprimé Fiscal Unique** et qui concerne la déclaration récapitulative des opérations sur valeurs mobilières et RCM.

La DAS2 correspond à **l'état des honoraires**, vacations, commissions, courtages, ristournes et jetons de présence, droits d'auteur et d'inventeur payés pendant l'année N.

Le calendrier déclaratif reste inchangé :

	IFU	DAS2 Honoraire
Période de tests	du 21 novembre au 21 décembre N-1	
Ouverture de campagne	2 janvier N	1er janvier N
Échéances	Pour les déclarations initiales : 15 février N Pour les rectificatives : 15 juin N	Clôtures au 31/12 : 30 avril N Clôtures autres dates : au plus tard 90 jours après

Cette nouvelle téléprocédure sera donc disponible dès **janvier 2018** sur votre portail ASPOne.fr, en **Edi natif** et en **Web-Déclarations**.

Pour toute information complémentaire, merci de nous contacter par mail à contact@asp-one.fr

La souscription aux services du portail ASPOne.fr inclus un archivage automatique d'une durée de 10 ans de toutes vos déclarations pour :

1. Respecter les délais légaux en termes de conservation de pièces (le délai de 10 ans étant même supérieur aux délais en vigueur) ;
2. Vous remettre à disposition les archives en cas de besoin (perte de pièce, contrôle fiscal ou URSSAF, ...).

Actuellement, la consultation des archives n'est pas possible en ligne et leurs restitutions nécessitent une demande client et un travail de la part de nos équipes techniques pour « remonter » l'archive et vous la mettre à disposition, processus qui est à ce jour facturé :

- 45€ pour le forfait de mise en œuvre,
- frais par archive restituée, équivalant à 3 fois le prix facturé lors du dépôt initial.

Soucieux de vous faire bénéficier de **solutions plus sécurisées, plus économiques et sur lesquelles vous serez totalement autonomes**, nous avons intégré l'offre **SAE** (Système d'Archivage Electronique) de notre groupe TESSI dont la solution a obtenu le label « Tessi Certified Suite » et la marque **NF461** qui justifie du respect de la norme **NFZ42-013**.

Désormais, nous vous proposons une solution performante d'archivage à valeur probatoire et de restitution d'archive intégrant tous les éléments de sécurité et d'intégrité attendus par un SAE :

- **Traçabilité** : Archivage quotidien des journaux d'évènements qui viennent s'ajouter à l'archive en elle-même.
- **Intégrité** : une prise d'empreinte de l'ensemble des éléments constitutifs de l'archive est effectuée, empreinte qui est horodatée ;
- **Pérennité** : garantie dans le temps que l'on sera en capacité de « relire » les archives dans leur format initial ;
- **Sécurité** : la plateforme est répliquée et intègre une gestion de droits d'accès et une historisation de tous les logs qui tracent toute intervention - humaine ou machine - portée à l'archive.

Dans un second temps, l'offre SAE d'ASPOne.fr s'enrichira pour vous proposer un **CFE** (Coffre-fort électronique), dès le second semestre 2018.

OFFRE COMMERCIALE

Bénéficiez de notre offre de lancement de -50% pour la première année pour toute souscription avant le 31/12/2017, soit 15€HT par an et par compte au lieu de 30€HT, quel que soit le nombre et la taille des archives à créer, consulter ou retirer.

Pour toute information complémentaire, merci de nous contacter par mail à contact@asp-one.fr

Vous avez désormais la possibilité, lors de votre inscription au portail ou à partir de votre espace privé, « gestion des comptes » de définir précisément les types de documents que vous souhaitez pouvoir utiliser – ou autoriser à vos comptes secondaires - au sein d'une même téléprocédure.

Il vous suffit de cocher la téléprocédure souhaitée, et ensuite de cliquer sur le lien « + Choix des types de documents » pour « ouvrir » la liste des types de documents disponibles dans la téléprocédure choisie, et ensuite d'activer/désactiver les types de documents qui vous intéressent.

Par défaut, tous les types de documents sont automatiquement cochés lors du choix d'une téléprocédure.

Ci-dessous, vous trouverez un exemple de présentation de l'interface d'accès aux choix des téléprocédures et des types de documents, avec un zoom sur la téléprocédure EDI-TDFC.

Pour toute information complémentaire, merci de nous contacter par mail à hotmel@asp-one.fr

Téléprocédure	Description	Destinataires
<input checked="" type="checkbox"/> AED	Attestation Employeur Dématérialisée + Choix des types de documents	Pôle Emploi
<input checked="" type="checkbox"/> DADS-U	Déclaration Annuelle des Données Sociales Unifiées + Choix des types de documents	CNAV AGIRC / ARRCO UCF CI-BTP Net-Entreprises
<input checked="" type="checkbox"/> DPAA	Déclaration Préalable à l'Embauche (ex DUE) + Choix des types de documents	CIRSO
<input checked="" type="checkbox"/> DRP	Déclaration des Revenus Professionnels + Choix des types de documents	MSA
<input checked="" type="checkbox"/> DSI	Déclaration Sociale des Indépendants + Choix des types de documents	RSI
<input checked="" type="checkbox"/> DSN	Déclaration Sociale Nominative Identifiant d'inscription chez Net-Entreprises  Siret <input type="text" value="45226562200046"/> Nom <input type="text" value="ASPONE"/> Prénom <input type="text" value="PORTAIL"/> Envoi fiches paramètres <input checked="" type="checkbox"/> + Choix des types de documents	Net-Entreprises
<input checked="" type="checkbox"/> DUCS	Déclaration Unifiée des Cotisations Sociales + Choix des types de documents	URSSAF AGIRC / ARRCO Pôle Emploi
<input checked="" type="checkbox"/> EDI-IR	Impôt sur le Revenu des particuliers + Choix des types de documents	DGFIP
<input checked="" type="checkbox"/> EDI-PAIEMENT	Paiement de l'Impôt sur les Sociétés (IS), la Taxe sur les Salaires (TS), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE 1329) et le Revenu des Capitaux Mobiliers (RCM) + Choix des types de documents	DGFIP OGA Experts-Comptables
<input checked="" type="checkbox"/> EDI-REQUETE	Demande d'informations : identifiants des locaux professionnels dans le cadre de la révision des valeurs locatives + Choix des types de documents	DGFIP
<input checked="" type="checkbox"/> EDI-TDFC	Télédéclaration des Données Fiscales et Comptables : bilans, liasses, résultats, balances, tableaux OG, attestations, compte rendu de mission, CVAE 1330, Loyers, CICE, ... + Choix des types de documents	DGFIP Banque de France Banques Commerciales OGA Experts-Comptables
<input checked="" type="checkbox"/> EDI-TVA	Déclaration, Téléversement et demande de remboursement de la TVA + Choix des types de documents	DGFIP OGA Experts-Comptables
<input checked="" type="checkbox"/> WEB-PAIEMENT	Saisie en ligne sur WEB-DECL@RATIONS du paiement de l'Impôt sur les Sociétés (IS), la Taxe sur les Salaires (TS), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE 1329) et le Revenu des Capitaux Mobiliers (RCM) + Choix des types de documents	DGFIP OGA Experts-Comptables
<input checked="" type="checkbox"/> WEB-REQUETE	Saisie en ligne sur WEB-DECL@RATIONS de la demande de la liste des locaux professionnels dans le cadre de la révision des valeurs locatives + Choix des types de documents	DGFIP
<input checked="" type="checkbox"/> WEB-TDFC	Saisie en ligne sur WEB-DECL@RATIONS de la liasse fiscale et de la déclaration de résultats (régimes BNC, BIC RS/RN/MN/MS/GM/GT, BA RS/RN, RF), de la CVAE (1330), de la CICE (2069RCI), de la Déclaration des Loyers (DECLLOYER) + Choix des types de documents	DGFIP Banque de France OGA Experts-Comptables
<input checked="" type="checkbox"/> WEB-TVA	Saisie en ligne sur WEB-DECL@RATIONS de la déclaration, du téléversement et de la demande de remboursement de la TVA + Choix des types de documents	DGFIP OGA Experts-Comptables

<input checked="" type="checkbox"/> EDI-TDFC	Télédéclaration des Données Fiscales et Comptables : bilans, liasses, résultats, balances, tableaux OG, attestations, compte rendu de mission, CVAE 1330, Loyers, CICE, ... - Choix des types de documents	
	Attestation	<input checked="" type="checkbox"/>
	Déclaration fiscale	<input checked="" type="checkbox"/>
	Liasse fiscale	<input checked="" type="checkbox"/>
	Informations Associations Agrées	<input checked="" type="checkbox"/>
	Informations Centre de gestion Agricole	<input checked="" type="checkbox"/>
	Informations Centre de Gestion	<input checked="" type="checkbox"/>
	Compte Rendu Mission	<input checked="" type="checkbox"/>
	Déclaration CVAE	<input checked="" type="checkbox"/>
	Déclaration des Loyers	<input checked="" type="checkbox"/>
	Déclaration des Prix de Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>
	Déclaration Pays par Pays	<input checked="" type="checkbox"/>
	Balance	<input checked="" type="checkbox"/>
		DGFIP Banque de France Banques Commerciales OGA Experts-Comptables

Vous trouverez ci-après quelques améliorations portées à la fonctionnalité de SUIVI DES TELEDECLARATIONS disponible dans votre « espace privé » :

- Dans le suivi des réceptions, le compte connecté (donc le récepteur) peut visualiser le détail de la déclaration reçue en cliquant sur la ligne correspondante ;

Date réception	Compte	Test	Type de déclaration	Recevable	N° Dossier	Nom Dossier	Emetteur	Période Déclarée	Echeance	Etat CR	Etat Attestation	Fichier
13/03/17 09:12	asp1ent	●	TDFC Compte Rendu Mission	079555595		REDEVABLE TEST	ENTREPRISE PORTAIL TEST ASPONE	01/01/15 31/12/15		✘	○	
13/03/17 09:09	asp1ent	●	TDFC Déclaration fiscale	079555579	0795555791S1	REDEVABLE TEST	ENTREPRISE PORTAIL TEST ASPONE	01/01/15 31/12/15		✔	○	

Détail de la télédéclaration TDFC n°6644638

Emetteur	asp1ent	Test	Oui
Editeur	ASPOne.fr	Logiciel	EDITRAD XML
Objet du dépôt	[EDI16] Test IDF vers ENT	Téléprocédure/Document	TDFC / Déclaration fiscale
Type de dépôt	EDI	SIREN/SIRET/N°Fiscal/NIR	079555579
Nom Fichier	TDFC_IDF_Destinataire_ENT.edi	Nom du dossier	REDEVABLE TEST
N° ADS	5298787	N° dossier interne	0795555791S1
N° Interchange	5329933	Référence Client	INFENT00000001545-0-0
Date de réception	13/03/2017 à 09:08:46	Période de rattachement	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Destinataire	ENTREPRISE PORTAIL TEST ASPONE ENTREPRISE TEST RECETTE	N° Groupement portail	0313091720443C
Version	ENT-PED-IN-TD1701	Catégorie Fiscale	Bénéfices industriels et commerciaux
Régime Fiscal	Réel normal	ROF	BIC1

Date	Libellé Evènement	Etat
13/03/2017 à 09:17:21	Routage de la déclaration vers le destinataire	✔
13/03/2017 à 09:29:41	Compte-rendu du destinataire positif	✔
13/03/2017 à 09:29:41	Anomalie non bloquante signalée <i>Code zone en double avec des valeurs différentes. Code Retour : 704. Commentaire : Commentaire additionnel.</i>	

Document(s) disponible(s)

Date	Type	Libellé	Fichier	Taille	Lien
13/03/2017 à 09:17:20	Regroupement	Regroupement envoyé au destinataire	B8DA8E9D-3436-FC02-94E7-E52DA8D67756.edi	37 Ko	
13/03/2017 à 09:29:40	Compte-Rendu	FCR Infent Compte-Rendu	FCR_INFENT_CR_6317CAA4-526D-4968-8DA2-DA4192C66EDE.edi	1 Ko	

Liste des formulaires

Nom du formulaire	Nombre d'occurrences
2059D	1
2065	1
2050	1
2059F	1
2059C	1
2039	1

- Dans le détail d'une déclaration EDIFACT (TVA, TDFC, PAIEMENT, REQUETE, IR, DSI), le nom du logiciel et de l'éditeur ayant produit le fichier EDI est désormais affiché :

Détail de la télédéclaration PAIEMENT n°7368218

Emetteur	asp1ent	Test	Oui
Editeur	ASPOne.fr	Logiciel	EDITRAD XML
Objet du dépôt	asp1ent/07955548800034/ASPONE/PAIEMENT	Téléprocédure/Document	PAIEMENT / Paiement RCM
Type de dépôt	WEB	SIREN/SIRET/N°Fiscal/NIR	079555488
Nom Fichier	F9B4F8C5-18B4-4DE5-96E7-6378FD41DCD9.xml	Nom du dossier	BIC IR RN & CVAE & IS
N° ADS	5833351	N° dossier interne	079555488RCM1
N° Interchange	5877175	Référence Client	INFENT000000375394-0-0
Date de réception	05/10/2017 à 08:54:15	Période de rattachement	
Destinataire	DGFIP	N° Groupement portail	92100077033341
Version	ENT-PED-IN-DP1501/RCM17	ROF	RCM1
Echéance	10/2017	Date Limite de dépôt	16/10/2017

- Une correction a été portée concernant la recherche des déclarations « **Acceptées par le destinataire** » qui fonctionne désormais !
- Les critères de filtre dans la session sont désormais maintenus, et un nouveau bouton « **réinitialiser** » est disponible.
- Il est désormais possible dans le suivi de télécharger les ACS / ARS.

En Bref ...

Point sur la TVS (Taxe sur les Véhicules de Société)

Nous vous rappelons que la TVS sera désormais dématérialisable à compter de janvier 2018. Elle pourra être télédéclarée sur l'annexe 3310A de la CA3 (téléprocédure EDI-TVA) soit en EDI-natif, soit via notre solution de saisie en ligne Web-Déclarations, sur les lignes 117 & 118 de la 3310A.

Rappel : L'accès aux lignes du formulaire 3310A pour le paiement de la TVS ne sera accessible qu'à compter de janvier 2018, date de l'obligation pour le paiement de la TVS. Cette taxe a été ramenée à une périodicité « année civile » et concernera donc pour la première fois le **dernier trimestre 2016** et **l'année 2017** qui seront à payer sur la TVA de **janvier 2018**.

Les modalités déclaratives et de paiement de la TVS dépendent du régime d'imposition à la TVA :

- Si **l'entreprise relève d'un régime réel normal d'imposition** en matière de TVA : elle doit télédéclarer et télépayer la taxe sur les véhicules des sociétés sur l'annexe n° 3310 A à la déclaration de la TVA déposée au cours du mois de janvier ;
- Si **l'entreprise relève d'un régime simplifié d'imposition** : l'entreprise doit déclarer et payer la taxe sur les véhicules des sociétés au plus tard le 15 janvier sur le formulaire papier n° 2855-SD. Il n'existe pas de téléprocédure pour ce formulaire.
- Si **l'entreprise n'est pas redevable de la TVA** : elle doit télédéclarer et télépayer la taxe sur les véhicules des sociétés sur l'annexe n° 3310 A à la déclaration de la TVA déposée au cours du mois de janvier. → *Dans ce cas, vous n'avez pas la possibilité d'avoir recours à la procédure EDI (EDI-TVA ou Web-TVA), mais uniquement à la déclaration en EFI sur le site des impôts !*

Les prochaines échéances pour les redevables de la TVS :

- en novembre 2017 : pas de déclaration ni de paiement ;
- en janvier 2018 : une déclaration et un paiement pour la taxe due au titre de la période du 1er octobre 2016 au 31 décembre 2017 ;
- ensuite, la période d'imposition sera annuelle soit une déclaration et un paiement en janvier N+1 au titre de la période du 1er janvier au 31 décembre N.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site des impôts :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/actualite/nouvelles-modalites-dimposition-la-taxe-sur-les-vehicules-de-societes>

→ Pour les utilisateurs de logiciels agréés EDI, pensez à mettre à jours vos solutions EDI.

Pour toute information complémentaire, merci de nous contacter par mail à hotmel@asp-one.fr

Calendrier N4DS / PAIEMENT

Ci-après sont indiquées les dates d'arrêt de la version en cours (V01X11) ainsi que les dates de mise en œuvre de la version V01X12 en test et en réel :

- **DADS-U** :

- 9 Novembre 2017 à 12h : arrêt des services et fin des déclarations V01X11 Annuelles.
- 21 Novembre 2017 : ouverture portail des déclarations de test V01X12 sur la recette.
- 27 Novembre 2017 : ouverture portail des déclarations de test V01X12 en production.
- l'AGIRC ARCCO n'ouvre que le 05/12/2017.
- 28 Décembre 2017 : fin des déclarations V01X11 Évènementielles
- 2 janvier 2018 : ouverture de la campagne V01X12 (réelles)

- **AED** :

- Version V01X12 en recette le 03/11/2017
- Version V01X12 en production le 15/11/2017

- **EDI-PAIEMENT – TS (Taxe sur les Salaires)** :

- Changement millésime EDI/XML-PAIEMENT TS TEST le 21/11/2017 en recette et le 27/11/2017 en production ;
- Changement millésime EDI/XML-PAIEMENT TS REEL le 30/11/2017 en recette et le 06/12/2017 en production ;
- Changement millésime WEB-PAIEMENT TS le 30/11/2017 en recette et le 06/12/2017 en production.

Pour les utilisateurs de notre offre XML-EDI (Traducteur en mode SaaS), la mise à jour de la documentation relative aux évolutions liées au paiement TS sera diffusée le 21 novembre prochain.

Prochaines mises en production

Contenu	Téléprocédure	Date
Evolutions AED V01X12	N4DS V01X12	15/11/2017
Téléprocédure EDI-OGA	EDI-OGA Lot 1	
Evolutions DADSU V01X12	N4DS V01X12	27/11/2017
Changement millésime EDI/XML-PAIEMENT TS TEST	TS 2018	
Changement millésime EDI/XML-PAIEMENT TS REEL	TS 2018	06/12/2017
Changement millésime WEB-PAIEMENT TS		

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.
Si vous ne souhaitez plus recevoir d'emails de ce type de la part d'ASPOne.fr : <mailto:marketing@asp-one.fr?subject=Désinscription>